

LETTRE OUVERTE À MONSIEUR DELANOË

Monsieur le Maire de Paris et Président du Conseil de Paris,

C'est avec consternation que nous avons appris la décision que vous avez prise le 18 août dernier d'interdire aux exilés qui séjournent dans le X^e arrondissement de Paris de passer la nuit dans le parc Villemin et dans le square Alban-Satragne.

Il n'y avait certes pas lieu de se réjouir que des jardins publics soient le seul abri pour dormir offert à ces personnes. Mais au moins trouvaient-elles là un peu de quiétude, et la possibilité d'un repos qui ne soit pas troublé comme l'est celui de toutes les personnes qui dorment à la rue.

Nous savons que de cette situation vous n'êtes pas seul responsable, et vous avez rappelé, dans le communiqué de justification de votre décision, que c'est à l'État que revient le devoir de procurer un hébergement digne, en particulier aux personnes qui ont demandé l'asile à la France.

Mais de cette remarque naissent plusieurs questions. Est-ce qu'il fallait, pour rappeler l'État à ses responsabilités, plonger dans l'errance nocturne, comme vous le faites depuis une semaine, plusieurs dizaines de demandeurs d'asile ? Votre communiqué parle d'une « étroite collaboration avec les services de l'État » : qu'avez-vous obtenu de l'État, à part la mobilisation de CRS ? Qu'est-ce qui a été entrepris, avant de décider de ces fermetures, pour réclamer que le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA) ne laisse pas sur les trottoirs de la capitale autant d'exilés, au point que, vous le savez, beaucoup finissent par se décourager de demander protection à la France et décident de partir quêter cette protection en Angleterre ou ailleurs ?

Par ailleurs, l'État n'est pas responsable de la mise à l'abri de tous ceux que vous avez chassés des parcs du X^e. Ainsi le sort des mineurs étrangers isolés, lui, est du ressort du Conseil Général, et parmi les personnes qui sont désormais condamnées à devoir se chercher un abri pour la nuit se trouvent des mineurs, quelques uns très jeunes. Pour les autres, le dispositif actuel de plus en plus précaire ne permet pas d'assurer le suivi socio-éducatif et la protection auxquels ils ont droit. Les démarches que les associations doivent faire pour obtenir qu'un mineur soit pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance, dont vous avez la charge, sont longues et épuisantes, et loin d'être toujours couronnées de succès. Non seulement il est souvent nécessaire de faire appel au juge pour que des mineurs soient pris en charge mais nous observons que, de plus en plus systématiquement, la Ville fait appel des décisions l'obligeant à cette prise en charge. Beaucoup de ces jeunes, découragés, repartent.

Vous avez annoncé qu'allaient être mises à disposition des places d'hébergement d'urgence. La première nuit de mise en application de votre décision, les exilés ont d'ailleurs été poussés par des CRS, comme on conduit du bétail, vers un bus qui devait les conduire dans deux centres d'hébergement.

Or aucune place nouvelle n'a été créée, aucun nouveau centre d'hébergement n'a été ouvert, et les 80 places annoncées comme mises à la disposition des exilés ont été prises sur le quota existant ; cette solution, qui du reste était loin de répondre aux besoins – 80 places pour environ 250 exilés - n'est donc qu'une pseudo solution, qui n'avait aucune pérennité, et qui d'ailleurs n'a pas perduré au-delà de quelques jours.

L'hébergement d'urgence, de toutes façons, n'est en soi évidemment pas une solution, s'agissant de personnes qui soit ont demandé l'asile et devraient être accompagnées pendant le temps de l'instruction de leur demande, soit ont besoin d'information pour prendre ou non la décision de demander l'asile à la France.

Le kiosque que vous avez mis en place en novembre dernier pour délivrer de l'information aux exilés, malgré le travail réalisé, ne permet pas d'apporter des réponses aux nombreux exilés présents, tant en matière de prise en charge que d'information.

Nous ne pouvons pas ne pas noter que la décision de fermeture des parcs et jardins aux exilés la nuit, prise en plein été, est dans la continuité de décisions prises par le ministère de l'immigration de « démanteler », d'ici à la fin 2009, les autres « jungles » situées dans le Nord de la France.

Ces *jungles* sont constituées par des exilés de nationalités afghane, irakienne, iranienne, érythréenne, soudanaise, c'est-à-dire de personnes qui fuient des situations au moins instables, souvent dramatiques dans leur pays. Ces personnes ont fait de très longues routes pour demander protection en Europe. D'autres après elles viendront, des mêmes pays tant que la situation de ces pays ne s'améliorera pas de façon significative, ou d'autres pays.

Fermer brutalement des *jungles* ne résoudra pas plus la question que fermer le camp de Sangatte ne l'avait résolue en 2002.

Aujourd'hui, que se passe-t-il à Paris ? Les exilés errent la nuit. Il semble désormais leur être interdit de dormir aux abords du parc Villemin ou du square Alban-Satragne, le long du canal par exemple, ou sous les ponts du métro aérien. Ces jours derniers, certains exilés auraient été empêchés d'entrer dans les jardins durant la journée. A quoi tout cela peut-il conduire ? Le regroupement dans certains jardins et places du Xè arrondissement avait au moins la vertu de permettre l'action des associations, de rendre possible le travail d'information qui peut être fait auprès des nouveaux arrivants comme le suivi de ceux qui sont là depuis plus longtemps. La dispersion des exilés prive ceux-ci des derniers remparts de protection que la France leur offrait, au travers de son tissu associatif ou de l'action bénévole de riverains.

Les forces de police – CRS ou police nationale - ou les agents de sociétés de sécurité privées sont depuis le 18 août présentes en permanence dans le quartier, autour des jardins, dans les jardins, le long du canal St-Martin, près des bus du dispositif Atlas et de la BAPSA le soir. Êtes-vous certain, Monsieur le Maire, que c'est cela l'image que les habitants du Xè souhaitent pour leur arrondissement ? Est-ce que Paris doit devenir, à l'instar de ce qu'est Calais aujourd'hui, une ville quadrillée en permanence par des policiers occupés à chasser ceux qui y transitent ou y cherchent refuge ?

Nous croyons pour notre part que Paris s'honorerait d'inventer une solution durable et digne pour l'accueil des exilés. Certes la question dépasse largement les compétences d'une ville. Mais il faut mettre fin aux politiques d'inhospitalité, et la Ville de Paris, forte de son rayonnement international, doit montrer l'exemple en accueillant dignement ceux des exilés dont elle a la charge et en pesant pour que tous soient respectés dans leurs droits et leur dignité.

Paris, le 7 septembre 2009

Signatures : ATMF - Cedetim - Cimade - Collectif de soutien des Exilés du Xè – Gisti – Hors la Rue - LDH - MRAP - Secours catholique (délégation Paris)